

**Extrait des délibérations
du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO
du jeudi 22 octobre 2009**

L'an deux mille neuf, le 22 octobre 2009 à 18 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 14 octobre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Christian URVOY, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVALE, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Martine POIGNONNEC, Dominique BLANC, Mathieu TANON

TREVENEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Mariannick KERVOELEN par Martine POIGNONNEC, Isabelle QUERE par Mathieu TANON

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges BREZELLEC

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N°2009-094

Terrains de LANTIC : compromis et actes de vente

Le parc d'activités aujourd'hui viabilisé peut être ouvert à la commercialisation. Depuis septembre, des rencontres avec les porteurs de projet ont été organisés.

Les projets ont alors été étudiés en commission et les membres ont émis un avis favorable pour lancer les procédures de vente des terrains auprès des différents notaires du territoire.

Pour rappel, par délibération du 16 octobre 2008, le prix des terrains a été fixé à 10, 14 et 15 € HT par m².

Vu l'avis favorable de la commission économie

Vu l'avis favorable du bureau du 13 octobre 2009

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire autorise le Président à signer:

- Les compromis et actes de vente des terrains situés sur le parc d'activités du Devant de la Lande en LANTIC aux prix définis par le conseil communautaire du 16 octobre 2008.
- Toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil communautaire autorise le Président à entreprendre les démarches auprès des offices notariaux de BINIC et d'ETABLES SUR MER
